

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du Mercredi 1^{er} février 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1103	21	10 + 1 pouvoir	0	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Mercredi 1^{er} février 2023** à 14h30 à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Amiral Tourville) sur convocation du 26 janvier 2023.

Monsieur Alain NAVARRET du SMEL, Président du SMEL, préside la séance.
Secrétaire de séance : Mme Manuela MAHIER.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

Monsieur Alain NAVARRET, conseiller départemental, Président du SMEL
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

Délégués des EPCI titulaires

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados titulaires :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer
(pouvoir à M. Alain NAVARRET)

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Tenue du débat des orientations budgétaires 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires 2023 à l'appui d'un rapport de séance ;

Vu le rapport du Président présenté en séance ;

Considérant les échanges des élus ;

Le Comité du SMEL à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

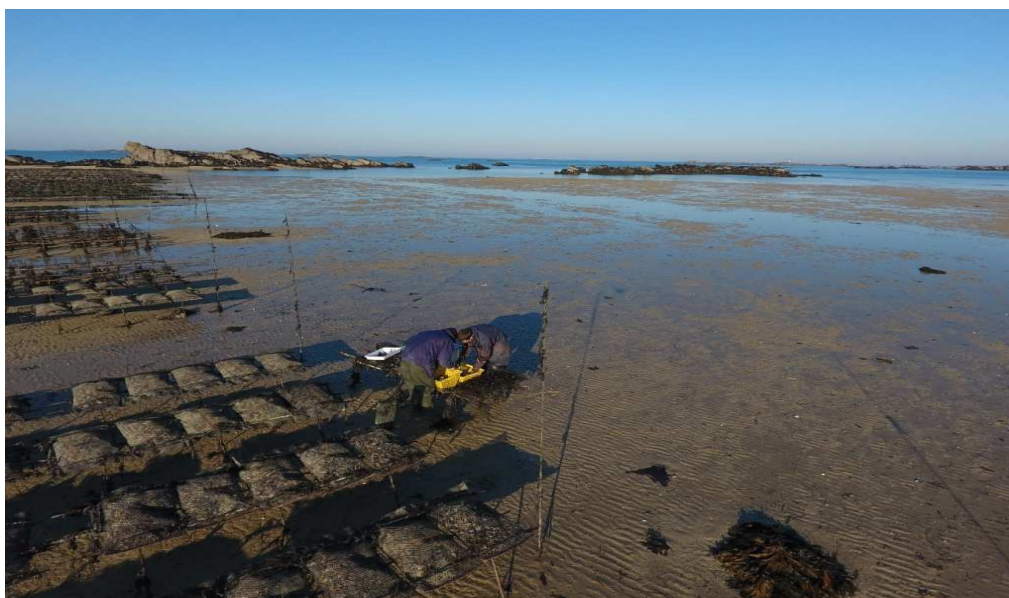
- **Prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2023 du SMEL à l'appui du rapport figurant en annexe.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



Débat d'Orientation Budgétaire 2023



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2023. Il permet également d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2023 et mesure les impacts, sur les années à venir, des programmes, des opérations et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du SMEL.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. Le contexte général : le syndicat et contexte économique
2. L'évolution de la situation financière et les orientations 2023 du SMEL.

1 – LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le syndicat

Créé en 1980, le syndicat mixte Synergie Mer et Littoral agit au quotidien pour accompagner les professionnels de la pêche et des cultures marines de Normandie, et plus globalement, contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

Les interventions du SMEL prennent ainsi diverses formes : mise en place de réseaux d'observation fournissant des indicateurs de production et de milieu pertinents, soutien technique aux productions par le biais d'expérimentations et de projets pilotes, ainsi que conduite de programmes de recherche appliquée, en partenariat avec les acteurs scientifiques régionaux.

Pour répondre à ces objectifs opérationnels, le SMEL s'appuie sur son centre technique basé à Blainville sur Mer : 8 plateaux techniques peuvent ainsi accueillir dans des conditions sanitaires ad hoc, divers organismes marins (végétaux, invertébrés filtreurs, brouteurs, animaux d'eau froide, d'eau chaude...). Ces plateaux techniques sont épaulés par 3 laboratoires d'analyse (biologie, chimie, bactériologie) équipés d'appareils de mesures dont certains peuvent être déplacés sur le terrain. Enfin, des moyens d'intervention à la mer (vedette, matériel de plongée sous-marine, tracteur, quad...) permettent de déployer simultanément plusieurs équipes sur le terrain et de réaliser de nombreuses expérimentations dans le milieu naturel.

Fort d'une équipe de 12 personnes, le syndicat est renforcé chaque année de quelques étudiants de second et troisième cycle universitaire.

Enfin, l'année 2021 a vu le Département du Calvados rejoindre dans le syndicat mixte, motivé par l'importance des filières pêche et conchyliculture dans l'économie calvadosienne et l'intervention du SMEL de plus en plus marquée sur ce territoire.

Un contexte économique contraint

Après la perte d'activité importante liée au premier confinement du printemps 2020, l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs nouvelles périodes de contraintes sanitaires en 2021. Celui-ci a toutefois généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, se traduisant par des difficultés d'approvisionnement et des hausses des prix (transports, matières premières).

L'année 2022 a été le symbole de nouvelles réalités sur le plan climatique (succession de canicules et d'incendies), comme sur le plan économique (envolée des prix, notamment liés aux énergies). Cette année a aussi déploré le retour de la guerre en Europe avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, ce qui a renforcé l'anticipation d'éventuelles ruptures d'approvisionnements provoquant ainsi de nouvelles augmentations de prix des matières premières.

A la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale, s'est donc ajoutée une crise de l'énergie.

Notre pays a toutefois constaté une croissance économique soutenue au 1^{er} semestre 2022, mais un ralentissement s'est confirmé en fin d'année accompagné d'une récession annoncée dans le courant de l'hiver 2023. La poussée inflationniste observée à hauteur de 7% en 2022, diminuerait ainsi de 4,5% en 2023. En effet, sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur le prix de l'essence), l'inflation a pu être un peu plus contenue en France que chez ses voisins européens.

Des conséquences de l'inflation devraient donc encore être visibles en 2023 sur les comptes du syndicat mixte du fait de la revalorisation difficilement évitable de nombreux contrats (prestations de services, électricité) sans oublier l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Les orientations 2023 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte.

A – La section de fonctionnement1°) L'équilibre global

	BP 2022	CA 2022 anticipé	BP 2023
011 Charges à caractère général	363 600,00	311 441,86	444 448,40
012 Charges de personnel	809 800,00	809 723,97	768 070,00
65 Charges de gestion courante	5,00	1,84	370 154,00
67 Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
<i>Reports</i>			30 069,75
Charges courantes	1 177 405,00	1 121 167,67	1 616 742,15

042 Amortissements	77 680,77	77 680,77	78 239,43
022 Dépenses imprévues	47 741,24	0,00	11 244,42

023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 198 848,44	1 706 226,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

	BP 2022	CA 2022 anticipé	BP 2023
013 Atténuation de charges	0,00	16 229,26	0,00
70 Produits des services	77 576,00	68 848,32	122 776,00
74 Participations	1 042 350,00	970 713,25	1 425 000,00
75 Produits de gestion courante	4 000,00	1,37	0,00
77 Produits exceptionnels	12 000,00	12 070,14	128 900,00
<i>Reports</i>			
Recettes courantes	1 135 926,00	1 067 862,34	1 676 676,00

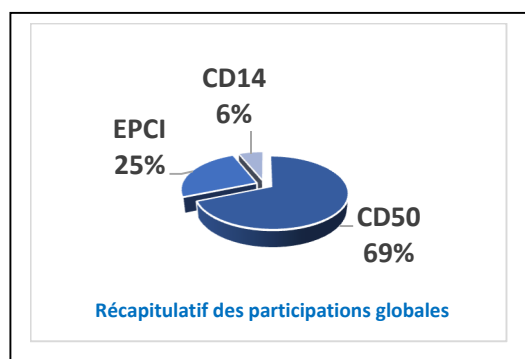
042 Opérations d'ordre entre sections	4 864,00	0,00	0,00
002 Résultat reporté N-1	162 037,01		29 550,00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 067 862,34	1 706 226,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

2°) Les Recettes

Les recettes du SMEL sont constituées des participations statutaires des collectivités membres mais aussi des participations de différents financeurs reçues grâce aux actions réalisées par le SMEL. Elles représentent dans le cadre de ces orientations budgétaires un total de **1 676 676 euros**, hors résultat reporté.

Les participations statutaires s'élèvent à **320 000 euros** (220 000 répartis entre les membres, auxquels s'ajoutent 100 000€ supplémentaires du Département de la Manche). Conformément aux statuts adoptés lors du comité syndical du 26 janvier 2021, qui actent la participation du Département du Calvados, les participations statutaires sont fixées de la façon suivante :



- 54,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €), soit 120 000 € à la charge du Département de la Manche ;
- 36,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 80 000 € à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mt St Michel Normandie	7,5 %	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15 %	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15 %	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7,5 %	6 000 €
CA du Cotentin	47,5 %	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7,5 %	6 000 €

- 9 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 20 000 € à la charge du Département du Calvados.

Les différentes participations finançant les actions du SMEL **s'élèvent à 1 105 000 €**. Elles s'établissent ainsi :

- **375 000 €** pour le Département de la Manche ;

- **400 000 €** provenant des financements européens et contreparties nationales répartis sur les projets suivants :

- ✓ **INDIGO**, développement d'un engin de pêche innovant à durée de vie contrôlée en milieu marin ;
- ✓ **GEDUBOUQ**, analyse préalable à une GEstion DURable des pêcheries de BOUQuet en Normandie ;
- ✓ **OURMEL**, sOUtien de stock et Repeuplement de l'oRMEau en zone Littorale bretonne et normande ;
- ✓ **VIDEO METIERS**, pour la promotion des métiers du SMEL ;
- ✓ **FIRENOR**, mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie ;
- ✓ **MECANOR²**, Amélioration de la gestion des Métiers du Casier en NORmandie et au NORd de la France ;
- ✓ **ECO2**, pour le diagnostic technico économique des productions ostréicoles et mytilicoles normandes ;
- ✓ **SNOTRA 2**, programme Sargasses et entéromorphes en Normandie,
- ✓ **PACHA**, application de Protocoles pour l'Amélioration des Connaissances sur les Habitats de la Manche, de la baie du Mont Saint Michel au cap Gris Nez ;
- ✓ **SYGIN**, Valorisation des algues Sargasses et Entéromorphes normandes dans les systèmes légumiers et applications agroalimentaires : gestion des stress abiotiques et produits innovants ;
- ✓ **PORPHYRA**, programme d'expérimentation d'une culture d'algue ;
- ✓ **COMOR**, COquilles St Jacques Manche ORientale ;

- **170 000 €** de la Région Normandie répartis sur les projets suivants :

- ✓ **VALNET**, Valorisation des filets de pêche usagés dans un composite cimentaire à faible impact environnemental ;
- ✓ **VIDEO METIERS**, pour la promotion des métiers du SMEL
- ✓ **FIRENOR**, mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie ;
- ✓ **COGECO**, Coopération dans la Gestion des Coquillages ;
- ✓ **BATAPO**, système innovant en vue de moderniser la zootechnie des huîtres élevées en poches flottantes suspendues ;
- ✓ **DEFIPRO**, Développement d'Ecarteurs à Fillets de PROtection contre la prédation ;
- ✓ **EPC**, Emergence des Pathogènes chez les Coquillages ;

- ✓ **ECO 2**, pour le diagnostic technico économique des productions ostréicoles et mytilicoles normandes ;
- ✓ **SYGIN**, Valorisation des algues Sargasses et Entéromorphes normandes dans les systèmes légumiers et applications agroalimentaires : gestion des stress abiotiques et produits innovants ;
- ✓ **OBSMAR**, mutualisation des données des entreprises de mareyage normandes de contaminants chimiques et environnementaux des produits de la pêche ;
- ✓ **PORPHYRA**, Etude sur l'algue Porphyra ;
- ✓ **PACHA**, Application des Protocoles pour l'Amélioration des Connaissances sur les HABitats intertidaux de la Manche.

- **160 000 €** des autres partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, l'ADEME, Etat).

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : il est envisagé d'inscrire **122 776 €** pour cette année 2023, pour la réalisation des suivis sanitaires (LABÉO, IFREMER), la vente d'oursins, la réalisation d'expertises pour le compte du CRC (Comité Régional de Conchyliculture) et EDF R&D.

Enfin, le groupement d'achat électricité SDEM 50 a mis en place au cours de l'année passée des mécanismes destinés à bloquer le prix du marché et s'est employé à limiter les effets de la hausse des prix de l'électricité en profitant d'opportunités supplémentaires en fonction de la fluctuation des prix. Les économies ainsi réalisées sont redistribuées aux collectivités et établissements adhérents. Ainsi, le SMEL percevra une recette de **128 900 €** (répartie à hauteur d'un premier versement de 30% en octobre 2023, puis du solde de 70% au cours du 1^{er} trimestre 2024, qui sera rattaché à l'exercice 2023) afin de compenser la forte hausse des coûts de l'énergie déjà subie en 2022 et qui se répercutera à nouveau en 2023.

3°) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **1 706 226 euros**.

Comme chaque année, le principal poste de dépenses est celui des **charges de personnel** qui s'élève à **768 070 euros**. Cette prévision est en baisse par rapport à l'année dernière malgré la revalorisation des traitements liée à la hausse du point d'indice de la fonction publique, et en raison de 2 départs non remplacés qui impacteront cette année 2023.

Les dépenses de personnel se composent des dépenses liées à la rémunération des agents du SMEL pour un montant de **666 070 euros** et du remboursement des mises à disposition des services du Département pour un montant de **102 000 euros**.

En effet, le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la direction et la gestion administrative et comptable du SMEL. Ces mises à disposition sont réglées par deux conventions :

- une convention de 3 ans, renouvelée pour la période 2022-2024, prévoit la mise à disposition de 1,5 équivalent temps plein (ETP) du service mutualisation des fonctions support des satellites et de 0,15 ETP de la direction des ressources humaines ;

- une convention prévoit la mise à disposition, à raison de 30 % de son taux d'emploi, d'un agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer une fonction de direction. Cette convention annuelle a été renouvelée en 2022 pour 3 ans afin de stabiliser l'organisation du SMEL.

Afin d'assurer le fonctionnement du SMEL, il est aussi prévu d'inscrire la somme de **444 448 euros au titre des « charges à caractère général »** (contre 363 600 euros inscrits au budget primitif 2022). Cette enveloppe progresse principalement sur les postes de dépenses suivants :

- électricité : + 85 000 euros (la facture pourrait en effet être multipliée par 2 ou 3 par rapport à 2022)
- carburant : + 3 000 euros
- maintenance : + 1 000 euros

Au-delà du fonctionnement courant, il conviendra de financer les **prestations** liées aux projets du SMEL. Ces prestations sont en lien avec la réalisation des programmes cités précédemment.

A noter que les dépenses de prestations pour les projets FIRENOR et GEDUBOUQ font l'objet d'un marché qui s'étale sur plusieurs exercices. Deux autorisations d'engagement ont été créées à cet effet. La répartition des crédits de paiement pour 2023 sera ordonnée de façon à clôturer les projets GEDUBOUQ et FIRENOR qui arriveront chacun à leur terme en 2023.

Pour les programmes pour lesquels le SMEL est chef de file (GEDUBOUQ, COGECO et SNOTRA 2) la somme de **370 154 €** sera reversée aux partenaires, conformément aux conventions de partenariat, étant précisé que ce même montant est constaté en recettes.

Les **dotations aux amortissements** sont, quant à elles, estimées à **78 239,43 €**.

Sont également intégrés **30 069,75 €** de reports relatifs aux réalisations d'ores et déjà engagées en 2022 mais non terminées à ce jour.

Enfin, pour équilibrer la section de fonctionnement, l'inscription aux dépenses imprévues est effectuée à hauteur de **11 244,42 €**.

B – La section d'investissement

1°) L'équilibre global

	Voté 2022	CA 2022 anticipé	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00	2 037,88	7 000,00
21 Immobilisations corporelles	143 000,00	80 476,08	206 000,00
23 Immobilisations en cours	89 000,00	0,00	90 000,00
<i>Reports</i>	<i>18 054,84</i>		
Charges courantes	255 054,84	82 513,96	303 000,00
040 Opération d'ordre entre sections	4 864,00		
001 Résultat reporté N-1			
020 Dépenses imprévues	973,10		2 251,29
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	260 891,94	82 513,96	305 251,29

	Voté 2022	CA 2022 anticipé	BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	14 500,00	14 536,00	13 956,31
13 Subventions d'investissement	30 000,00	33 142,00	30 000,00
<i>Reports</i>			
Recettes courantes	44 500,00	47 678,00	43 956,31
040 Amortissements	77 680,77	79 180,77	78 239,00
1068 Affectation résultat N-1			
001 Résultat reporté N-1	138 711,17		183 055,98
021 Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	260 891,94	126 858,77	305 251,29

2°) Les Recettes

Le besoin de financement de la section d'investissement est principalement couvert par le **report du résultat N-1** qui est évalué à **183 055,98 euros**.

A noter que le Département de la Manche subventionne à hauteur de **30 000 euros** les dépenses d'investissement du SMEL afin de moderniser son parc de matériels et d'équipements nécessaires à la conduite des programmes de recherche et expérimentations.

Le SMEL est éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée depuis 2019. Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le SMEL sera bénéficiaire, en 2023, du **FCTVA 2021** pour un montant prévisionnel de **13 956,31 euros**.

Enfin, **les amortissements** sont estimés à **78 239 euros**. Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels.

3°) Les dépenses

Les dépenses d'investissement du SMEL pourraient s'élever à **213 000 euros**. Sont notamment prévus au titre des immobilisations corporelles et incorporelles l'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires, sondes...), le remplacement de véhicules, l'achat et le renouvellement d'ordinateurs et logiciels/licences, enfin, le renouvellement de mobilier si nécessaire.

Il est également prévu **90 000 euros** pour les immobilisations en cours.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, l'inscription aux dépenses imprévues est effectuée à hauteur de **2 251,29 €**.

Le comité syndical est invité à en prendre acte.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET